

• (2130)

L'histoire ne se souviendra pas de ce gouvernement comme d'un gouvernement compatissant. Aujourd'hui, la population canadienne est dans le besoin. L'intention du gouvernement de réduire le déficit à tout prix a créé un taux d'inflation de 6 p. 100. Sur ces 6 p. 100, la moitié vient de la politique du gouvernement qui ne cesse d'augmenter les impôts, et bien sûr, de la TPS.

Les rapports des commissions de conciliation ont conclu que: «Les principaux obstacles aux négociations sont la position de l'employeur sur les salaires au cours des trois prochaines années.»

Avant même que les négociations ne commencent, le gouvernement avait dit qu'il rappellerait les grévistes au travail et qu'il imposerait sa solution de 0, 3 et 3. Le parti libéral appuie la négociation collective et le droit à la grève. Le chef de l'opposition officielle a même écrit au premier ministre en lui demandant que son gouvernement retourne à la table des négociations et parvienne à un règlement juste et équitable, de façon à éviter toute perturbation du service aux Canadiens.

Tout ce que le gouvernement a à faire, c'est de nommer un médiateur, de revenir à la table des négociations et de montrer qu'il cherche une solution plutôt que la confrontation.

Le gouvernement fait délibérément de la politique avec l'infrastructure fondamentale qui assure le fonctionnement de l'économie du Canada. Il a délibérément provoqué une grève qui a perturbé les transports, la circulation des biens et services, le déplacement des Canadiens et nos programmes sociaux.

De toute évidence, lorsqu'il a déposé le budget en février, le gouvernement savait qu'il n'avait aucune intention de négocier. Il aurait pu prévoir la situation actuelle et, pourtant, il a décidé d'utiliser son pouvoir de désigner employés essentiels les personnes travaillant dans des secteurs cruciaux de l'appareil gouvernemental.

Ce n'est là qu'un autre indice de l'intention du gouvernement de susciter le conflit et la destruction des services afin de tenter de regagner une partie de l'appui dont il jouit, mais qui disparaît rapidement, en imposant une loi forçant le retour au travail.

Comme mon chef l'a dit, ce projet de loi n'est pas nécessaire. On n'en a pas besoin. Si le président du Conseil du Trésor et le gouvernement avaient réellement

Initiatives ministérielles

voulu un règlement, ils auraient agi de bonne foi et négocié.

Il y a des primes de conservateurs pour l'élite bureaucratique, pour les huiles, mais pas d'avoine pour les chevaux de labour.

Je voudrais terminer en disant que notre parti votera contre ce projet de loi. Il n'y aurait pas de grève aujourd'hui si ce n'était du mauvais jugement du gouvernement. Les difficultés que cette grève a causées dans le pays auraient pu être évitées si seulement le gouvernement avait nommé un médiateur au bon moment.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, je voudrais discuter aujourd'hui de ce projet de loi non seulement parce que c'est une mesure importante à l'heure actuelle, mais aussi parce qu'il s'inscrit dans le contexte général des relations de travail qui est et qui restera l'un des facteurs les plus importants dont il faudra tenir compte pour déterminer la place qu'aura le Canada parmi ses concurrents dans la communauté économique qui se fait de plus en plus mondiale.

Quant à cette question en particulier, je voudrais commencer par exposer le programme de restrictions budgétaires du gouvernement pour aborder ensuite certains aspects de la grève actuelle. Je voudrais parler du projet de loi et des raisons qui le justifient et je terminerai par quelques observations.

En ce qui a trait à notre position, le gouvernement et le pays font face à une situation financière dont il faut s'occuper. Les restrictions salariales constituent un train de mesures que le gouvernement a adoptées pour contrer à la fois le déficit et les pressions inflationnistes. L'offre présentée à l'Alliance n'était pas incompatible avec les offres faites aux autres syndicats de la fonction publique dans l'ensemble du pays. Par exemple, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a imposé à ses fonctionnaires un gel de salaire pour deux ans et les fonctionnaires de la Nouvelle-Écosse n'y ont pas répondu par une grève.

La Saskatchewan a établi également un programme de restrictions. Au Manitoba, les salaires sont gelés pour deux ans, et il y a aussi gel des salaires au Québec. À Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, en dépit des offres des gouvernements provinciaux, les fonctionnaires n'ont pas jugé nécessaire de se lancer dans une confrontation avec leurs gouvernements, peut-être parce qu'ils ont compris que les restrictions salariales n'étaient pas déraisonnables.